

II

Le Premier ministre de Saint-Vincent au Haut-commissaire du Canada

(Traduction)

Le 8 mai 1972

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 27 avril 1972 concernant des investissements à Saint-Vincent qui favoriseraient le développement des relations économiques entre Saint-Vincent et le Canada et les garanties que le Gouvernement du Canada apporterait à ces investissements par l'intermédiaire de son agent, la Société pour l'expansion des exportations.

J'ai l'honneur de confirmer que mon Gouvernement approuve les dispositions énoncées dans votre Note touchant les garanties des investissements canadiens à Saint-Vincent.

Le Gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni a délégué au Gouvernement de Saint-Vincent les pouvoirs d'adhérer au présent accord à condition que le Gouvernement du Royaume-Uni ne soit aucunement responsable de l'exécution des dispositions de l'accord par le Gouvernement de Saint-Vincent.

J'accepte donc que, selon votre proposition, votre Note et la présente réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-commissaire, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Premier ministre
J. F. MITCHELL

Son Excellence Monsieur G. A. Rau,
Haut-commissaire du Canada,
C.P. 1246,
Port-of-Spain, Trinité